



Rsi après fermeture micro entreprise

Par **olivier85600**, le **26/01/2011** à **20:21**

Bonjour,

Mon amie a créé sa micro entreprise en Août 2008 en coiffure à domicile et veut la fermer. Le RSI lui réclame plus de 3000€ sur 2011 que nous ne pouvons pas payer. Peut-elle passer en liquidation judiciaire ou autre recours pour ne pas payer cette somme?

Merci d'avance

Par **aide creation entreprise**, le **27/01/2011** à **08:58**

Avez-vous contacté le RSI. EN d'autres termes, s'agit-il de cotisations dues sur la base de 2010 ou d'acomptes sur 2011 ?

Par **olivier85600**, le **27/01/2011** à **09:36**

il s'agit des cotisations de 2010.

merci

Par **aide creation entreprise**, le **27/01/2011** à **09:40**

L'entreprise existait à cette date, ces cotisations sont donc dues. À la clôture de l'entreprise,

une régularisation éventuelle des charges appelées sera effectuée par le RSI. Contactez directement le RSI pour mesurer le montant et le sens des régularisations à attendre.

PS : le statut d'auto-entrepreneur permet aujourd'hui d'éviter ces régularisations.